

Les Jeunes du Captalat
Section Gymnastique

6, Rue du Chemin des Dames
33 260 La Teste de Buch

☎ 05 56 54 35 21 – Portable : 06 78 90 96 85
Fax – 05 56 66 85 70

Courriel : captalatgym@wanadoo.fr
Site Web : www.captalat-gym.com



PHOTO

- Ancien Adhérent *
 Nouvel Adhérent *

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Féminin Masculin *

* Cocher les cases adéquates svp

Adresse



Courriel :

N° Portable (s) :

Personne à prévenir en cas d'accident:

Mr, Mme : 

Médecin Traitant :

*Pour ne pas perturber l'attention des élèves et donc, pratiquer une meilleure pédagogie, nous demandons aux Parents **de ne pas assister systématiquement aux entraînements**.
Les entraîneurs se tiennent à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.
Merci de votre compréhension.*

Droit à l'image :

Des photos où paraît mon enfant peuvent être prises au cours des différentes manifestations auxquelles participe l'association ou organisées par elle.

Je note que je ne suis pas obligé de les acheter.

Ces photos peuvent être utilisées dans le cadre de la promotion des Jeunes du Captalat. (Presse-book, affichage, site web etc.)

Vu et pris connaissance du règlement intérieur au verso dont une copie est remise en main propre.

Date: / / 2010

Signature des Parents (précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé ")

Extraits du Règlement Intérieur affiché à l'entrée de la salle d'entraînement.

...

Article 3

L'Association a pour but la pratique de la gymnastique à tous niveaux :

- * Gymnastique du secteur loisir : baby gym ; école de gym ; gym étudiants ; gym globale.
- * Gymnastique du secteur compétition.
- * Acrosport.
- * Tumbling.
- * Production spectacle.

Elle est tributaire du calendrier FFG et organise ses différentes activités en fonction de ce calendrier.
Des stages sont organisés pendant les vacances scolaires pour les secteurs loisir et compétition.

...

Article 5

Les inscriptions se font à partir de juin de chaque année, la saison se terminant le 30 juin de l'année suivante.

Les licenciés ne pourront accéder à la salle d'entraînement que lorsque leur dossier sera rendu complet.

Ils s'engagent à suivre régulièrement les enseignements dispensés suivant les calendriers proposés par les moniteurs.
Les cours sont assurés pendant les périodes scolaires.

Article 6

La cotisation est annuelle. Elle comprend la licence, l'assurance, les cours et les entraînements. **Elle n'inclut pas les stages vacances.**

Toute année commencée sera due en entier.

Le montant est fixé à chaque rentrée et réglé à l'inscription. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande à condition de régler le solde avant le 31 décembre de l'année en cours.

Article 7

La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif des responsables, de même que l'élaboration du calendrier des entraînements.

Article 8

Pour la sécurité de tous, il est formellement interdit de monter sur les agrès sans l'autorisation et la présence d'un responsable.

Tout gymnaste se blessant au cours de l'entraînement doit en informer immédiatement son entraîneur. Le cas échéant il fournira, impérativement dans les trois jours, un certificat médical et fera une déclaration d'accident pour l'assurance.

Passé ce délai, aucun recours ne pourra être introduit.

Pour des mesures d'hygiène et de préservation du sol, l'utilisation de chaussures de ville, ou toutes chaussures laissant des traces, est interdite à l'intérieur de la salle.

Article 9

Les Jeunes du Captalat - Gymnastique, déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'échange de vêtements ou tout autre objet, dans la salle, les vestiaires ou au cours des déplacements. Les gymnastes restent seuls responsables de leurs affaires et de leur matériel.

...